



Note annexe au Budget Primitif (B.P.) 2025



CONSEIL MUNICIPAL DU
01/04/2025

VILLE DE SOMAIN

Table des matières

I.	Les éléments de contexte	3
II.	Le budget primitif 2025	4
1-	La section de fonctionnement	4
	Les dépenses de fonctionnement	4
	Les recettes de fonctionnement.....	6
2-	La section d'investissement.....	8
	Les dépenses d'investissement.....	8
	Les recettes d'investissement	9
3-	Les ratios et les taux d'imposition.....	10
	L'encours de la dette en euros par habitant.....	10
	Les ratios liés aux informations financières.....	10
	Les taux d'imposition	11

I. Les éléments de contexte

L'article L. 2313-1 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) prévoit qu'une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

C'est dans un environnement politique complexe (incertitudes géopolitiques majeures, censure du Gouvernement) que s'inscrit la loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025, fixant les tendances budgétaires de l'exercice.

L'année 2025 risque également d'être confrontée aux défis des années précédentes et malgré un contexte international et national compliqué, le budget 2025 de la ville de Somain témoigne de la poursuite de projets et services rendus à la population.

Le projet de budget communal se veut ambitieux en inscrivant un montant de dépenses d'investissement de l'ordre de 4 684 395 €, justifié par des projets orientés autour de quatre priorités :

- Le cadre de vie ;
- La transition écologique ;
- La tranquillité publique ;
- La rénovation du prieuré de Beaurepaire.

Ce budget est équilibré, sincère et rigoureux. Pour la 18^{ème} année consécutive, les Somainois ne verront pas d'augmentation des taxes communales.

II. Le budget primitif 2025

Le budget primitif 2025 prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement projetées pour l'exercice 2025.

Il est présenté à l'équilibre avec un montant de **16 896 401 € en fonctionnement** et de **4 684 395 € en investissement**, soit un total de budget de **21 580 796 €**.

Pour cet exercice 2025, la ville de Somain a souhaité inscrire des projets répondant à des objectifs écologiques, de préservation de l'énergie, d'embellissement, de modernisation et de sécurisation de la ville, mais aussi d'insertion contribuant à la lutte contre le chômage.

En transversalité par l'intermédiaire des pôles ville accueillante, durable, moderne, rassembleuse et solidaire, il s'agit plus particulièrement de décliner les projets d'investissement suivants :

- La rénovation du prieuré de Beaufort ;
- L'aménagement des entrées de ville ;
- La rénovation du local associatif de la cité Chauffour ;
- Des travaux dans le cadre de l'engagement pour le renouveau du bassin minier (E.R.B.M.) sur le site Chauffour ;
- La poursuite du déploiement de la vidéoprotection ;
- La sécurisation des abords des écoles ;
- La modernisation de l'éclairage public ;
- Des études préliminaires pour la médiathèque ;
- L'aménagement du local de la police municipale ;
- La création d'une maison de santé accueillant des médecins.

Le budget primitif 2025 présente deux sections, à savoir le fonctionnement et l'investissement, composées des mouvements de dépenses et de recettes.

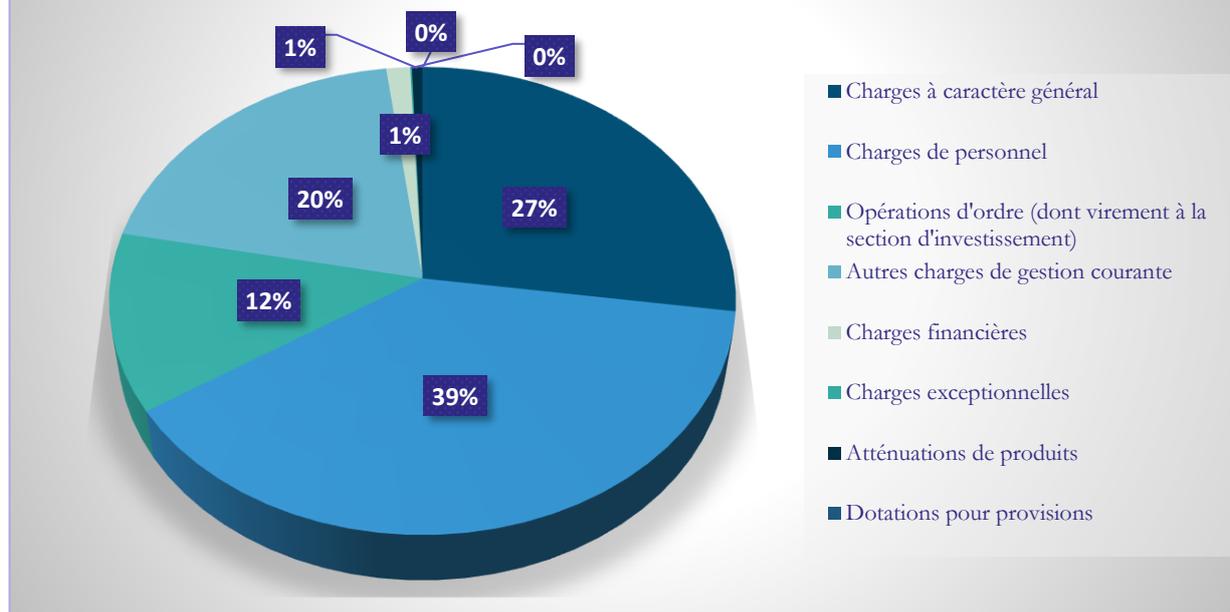
1- La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement correspondent à toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité territoriale. Ce type de dépense est généralement constaté chaque année et comprend entre autres des postes comme les achats de fournitures (papeterie, peinture...), les charges de gestion courante (électricité, téléphone...) ou encore les charges de personnel.

Pour l'année 2025, les dépenses globales de fonctionnement s'élèvent à **16 896 401 €** et s'articulent comme suit :

Répartition des dépenses de fonctionnement par chapitre (B.P. 2025)



De budget primitif 2024 à budget primitif 2025, on constate :

- une diminution des dépenses globales de fonctionnement (y compris les dépenses d'ordre, dont le virement à la section d'investissement d'un montant de 1 312 611 €) à hauteur de 426 054 € ;
- une diminution des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 1 311 345 € (hors dépenses d'ordre) justifié par un effort de réduction des dépenses.

Pour l'année 2025, les tendances sont les suivantes :

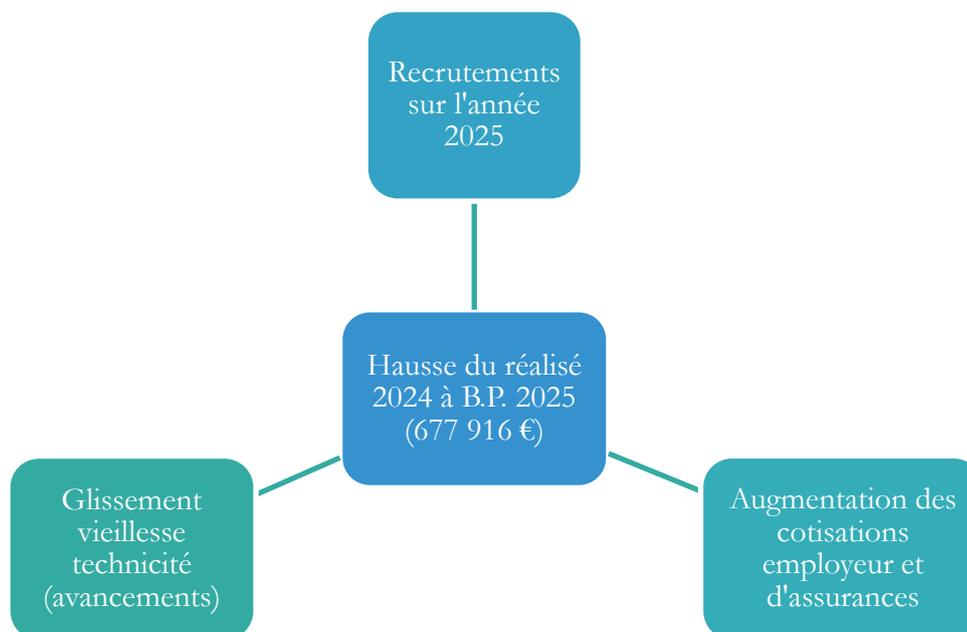
- **Charges à caractère général** (-7% par rapport au B.P. 2024) : essentiel des charges de fonctionnement (hors personnel) comme les travaux espaces verts, les travaux en régie, le petit matériel, les contrats de maintenance mécanique et électronique, le carburant, le salage des voiries, les transports collectifs, les contrats évènementiels et jeunesse ainsi que les factures d'eau, d'électricité et de gaz ;
- **Charges de personnel** (-1% par rapport au B.P. 2024) : traitements, cotisations, glissement vieillesse technicité, recrutements ;
- **Opérations d'ordre (dont virement à la section d'investissement)** : jeux d'écriture comptable ;
- **Autres charges de gestion courante** (-20% par rapport au B.P. 2024) : stabilité des cotisations aux syndicats et des subventions annuelles aux associations, baisse de la subvention au C.C.A.S. ;
- **Charges financières** (-39% par rapport au B.P. 2024) : intérêts de la dette ;
- **Charges exceptionnelles** : montant très faible puisque ces charges ont été basculées du chapitre charges exceptionnelles (67) vers le chapitre charges de gestion courante (65) ;
- **Atténuations de produits** (+882% par rapport au B.P. 2024) : prévision annuelle estimée à 100 200 €, montant réalisé en fonction du montant du dégrèvement de la taxe d'habitation sur les logements vacants (T.H.L.V.) et du reversement de 25% de la taxe foncière sur les zones d'activités à l'agglomération ;
- **Dotations pour provisions** : provision pour risque constituée en cas d'impayés estimée à 1445 € pour 2025.

L'analyse des dépenses de personnel

Sur la base des prévisions budgétaires 2025, les charges de personnel représentent environ 44 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Evolution des dépenses de personnel				
	2023 (Réalisé)	2024 (Budgété)	2024 (Réalisé)	2025 (Budgété)
Total Chapitre 012 – Dépenses de personnel	6 043 290 €	6 607 149 €	5 846 696 €	6 524 612 €

De B.P. 2024 à B.P. 2025, on constate une baisse d'environ 1%, soit 82 537 €. En comparant le réalisé 2024 au B.P. 2025, on observe en revanche une augmentation de 11%, soit 677 916 €, essentiellement expliquée par :

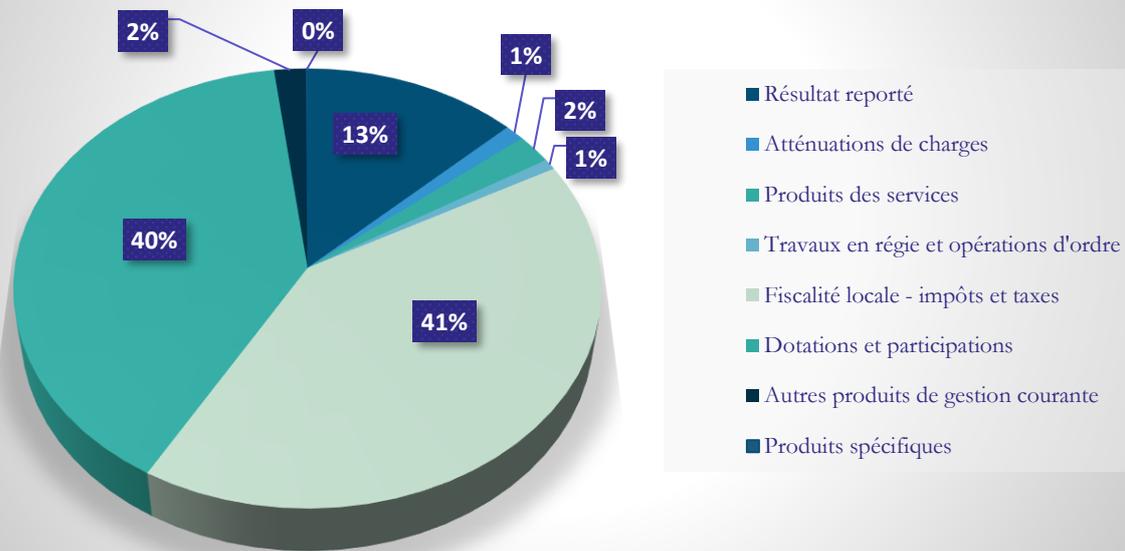


Les recettes de fonctionnement

Les recettes perçues au titre du fonctionnement concernent essentiellement les recettes liées au produit des services proposés par la commune (entrées piscine, périscolaire, restauration scolaire...), les impôts et taxes ou encore les dotations perçues par l'Etat (dotation forfaitaire, dotation de solidarité urbaine...).

Pour l'année 2025, les recettes globales de fonctionnement s'élèvent à **16 896 401 €** et s'articulent de la manière suivante :

Répartition des recettes de fonctionnement par chapitre (B.P. 2025)



De budget primitif 2024 à budget primitif 2025, on constate :

- une diminution des recettes globales de fonctionnement (y compris opérations d'ordre et résultat reporté) de 426 054 € ;
- une hausse des recettes réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre et résultat reporté) de 244 594 €.

Pour l'année 2025, les tendances sont les suivantes :

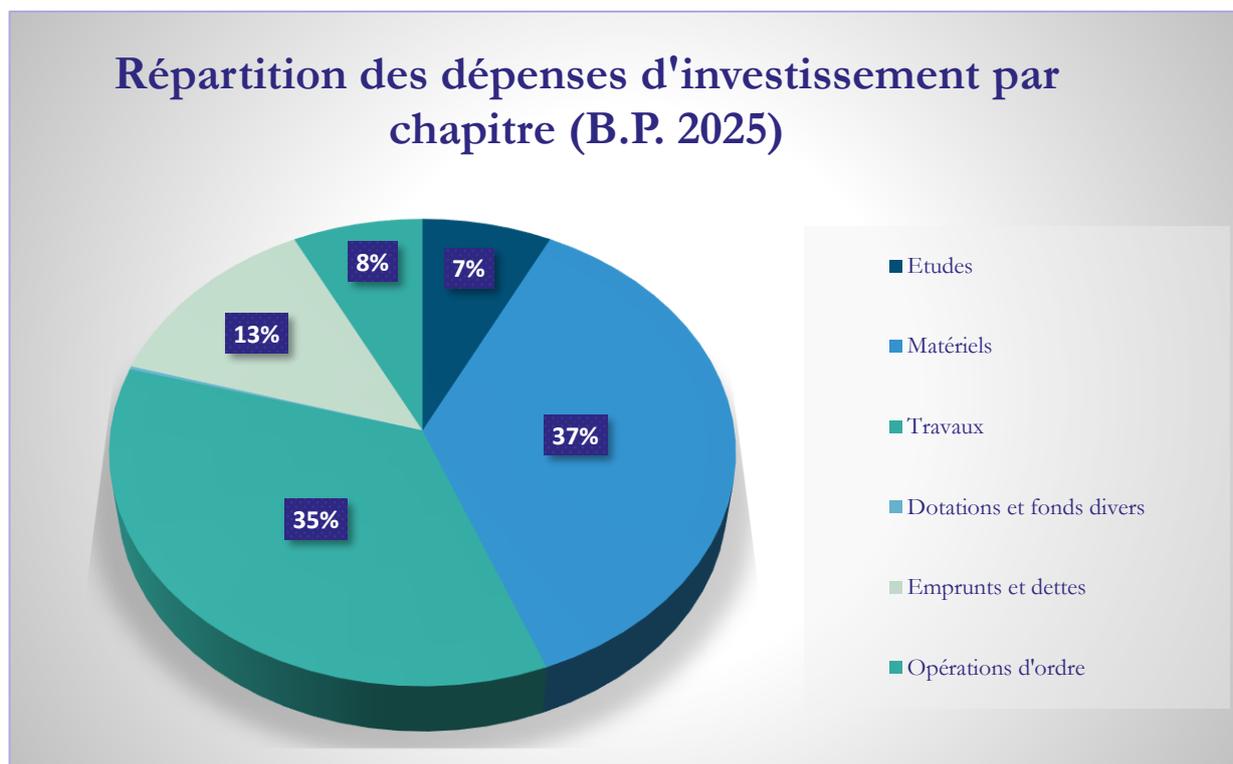
- **Atténuations de charges** (-25% par rapport au B.P. 2024) : remboursements des assurances du personnel, remboursements de l'agence de services et de paiement sur les C.U.I. P.E.C (taux de prise en charge et nombre de contrats accordés) ;
- **Produits des services** (+3% par rapport au B.P. 2024) : redevances d'occupation du domaine public, produits du théâtre, de la bibliothèque, de la piscine, de la cantine et du périscolaire, occupation des salles de sport et du théâtre ;
- **Fiscalité locale - Impôts et taxes** (+0,1% par rapport au B.P. 2024) : baisse du montant du F.P.I.C. et légère augmentation du montant des contributions directes (taxe foncière et taxe d'habitation sur les résidences secondaires) due à la revalorisation annuelle à hauteur d'environ +1,5% des bases fiscales (calculée en fonction de l'évolution de l'I.P.C.H. et qui n'est pas du fait de la commune) ;
- **Dotations et participations** (+2% par rapport au B.P. 2024) : légère augmentation de la dotation forfaitaire (liée au nombre d'habitants), de la dotation de solidarité urbaine et de la dotation nationale de péréquation ;
- **Autres produits de gestion courante** (+81% par rapport au B.P. 2024) : loyers des immeubles, location de salles, remboursements de sinistres (prieuré de Beaufort pour 151 000 €) et ventes aux enchères ;
- **Produits spécifiques** : mandats annulés sur exercices antérieurs ;

2- La section d'investissement

Les dépenses d'investissement

Sont considérées comme dépenses d'investissement, toutes les dépenses se traduisant par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale.

Pour l'année 2025, les dépenses globales d'investissement s'élèvent à **4 684 395 €** et s'articulent comme suit :



De budget primitif 2024 à budget primitif 2025, on constate une diminution des dépenses globales d'investissement (dont les opérations d'ordre et les restes à réaliser - hors impact résultat) de 7 381 453 €.

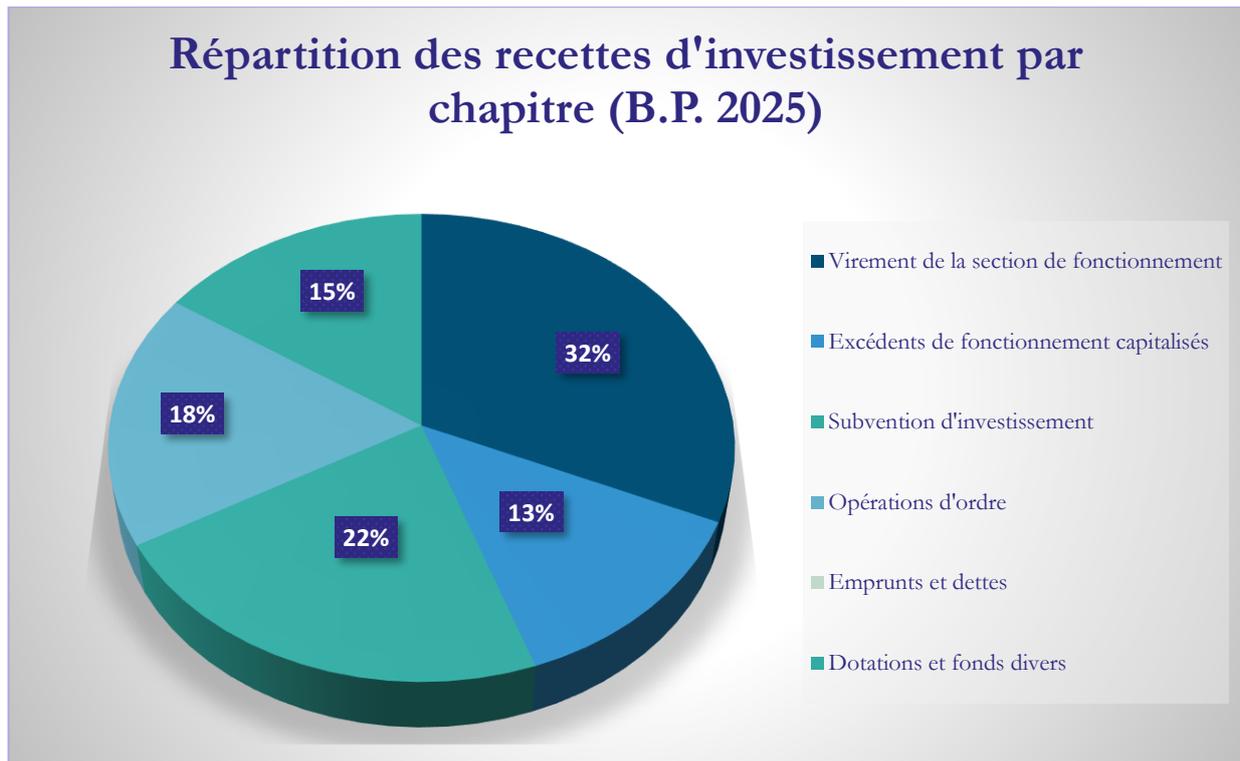
Les dépenses globales d'investissement sont composées :

- **Des immobilisations incorporelles - « Etudes »** (-50% par rapport au B.P. 2024) : révision du P.L.U., étude maison de santé, ;
- **Des immobilisations corporelles - « Matériel »** (-16% par rapport au B.P. 2024) : investissements liés aux achats de terrain, de plantation d'arbres, travaux de mise aux normes, de mobilier pour les écoles, de modernisation de l'éclairage public, de signalétique, matériel sportif et associatif, équipements informatiques ;
- **Des immobilisations en cours – « Travaux »** (-67 % par rapport au B.P. 2024) : travaux en cours comme le prieuré de Beaurepaire, les entrées de ville, le local associatif Chauffour et les travaux de voirie ;
- **Des emprunts et dettes** (-6 % par rapport au B.P. 2024) : remboursement en capital de la dette de la ville ;
- **Des dotations et fonds divers** (identique par rapport au B.P. 2024) : éventuels remboursements de la taxe d'aménagement ;
- **Des opérations d'ordres** : jeux d'écritures comptables.

Les recettes d'investissement

Les recettes perçues au titre de l'investissement concernent essentiellement pour la commune les recettes liées au fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (F.C.T.V.A.), aux attributions de subventions suite au dépôt des dossiers d'appel à projet ou encore aux reversements de la taxe d'aménagement.

Pour l'année 2025, les recettes globales de d'investissement s'élèvent à **4 684 395 €** et s'articulent comme suit :



Les recettes globales d'investissement sont composées :

- **Des subventions d'investissement** (-196% par rapport au B.P. 2024) : dossiers de subventions déposés par la Ville (pour 2025 : travaux de la Résidence autonomie, éclairage public, géothermie) ;
- **Des dotations et fonds divers** (-20 % par rapport au B.P. 2024) : reversement du F.C.T.V.A. et taxe d'aménagement ;
- **Des opérations d'ordres** : jeux d'écritures comptables.

3- Les ratios et les taux d'imposition

L'encours de la dette en euros par habitant

Cet indicateur présente le poids de la dette en fonction de la population de la commune.

En 2024, la dette par habitant est égale à 436 €, alors que la dernière moyenne connue de la strate était de 820 € en 2023.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Vos données	599€	554€	488€	443€	483€	436€	382€
Moyenne de la strate	828€	825€	816€	800€	820€	<i>Chiffres inconnus à ce jour</i>	

Les ratios liés aux informations financières

Ratios – Informations Financières (sur base des budgets)	2024	2025
Dépenses de Fonctionnement / Population	1357 €	1236 €
Recettes réelles de Fonctionnement / Population	1205 €	1215 €
Dépenses d'équipement brut / Population	653 €	309 €
Encours de Dette / Population	485 €	432 €
Dotation Globale de Fonctionnement / Population	494 €	503 €
Dépenses de personnel / Dépenses Réelles de Fonctionnement	40,96 %	44,03 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / Recettes réelles de Fonctionnement	116,71 %	105,89 %
Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	54,22 %	25,44 %
Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	40,29 %	35,59 %

Les taux d'imposition

D'un point de vue général, il n'y a eu aucune augmentation des taux des taxes communales depuis 2008.

Sur le budget 2025 et en vertu de l'article 16 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 qui acte la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le taux foncier de référence est égal à 47,41%.

Ce taux est obtenu en additionnant le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 2020 (28,12 %) et le taux départemental (19,29%).

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires reste, elle, applicable à hauteur du taux anciennement appliqué de la taxe d'habitation, soit 20,60%

Les taux votés pour 2025 sont donc les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 47,41 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 74,23%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 20,60%

Nature	Taux depuis 2008
Taxe foncière sur les propriétés bâties (T.F.P.B.)	47,41 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (T.F.P.N.B.)	74,23 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	20,60 %